



Le Sénat freine l'introduction du bio dans les cantines : les acteurs de la filière bio (FNAB), les représentants de parents d'élèves (FCPE) et Agir pour l'Environnement se mobilisent !

Alors que le Sénat vient de censurer un article de loi permettant l'introduction du bio dans les cantines, la FCPE, la FNAB et Agir pour l'Environnement se mobilisent pour rappeler leur volonté de garantir un égal accès des enfants à une alimentation saine et de qualité aux sénateurs.

A partir du mardi 4 octobre au Sénat dans le cadre du projet de loi Egalité et Citoyenneté, les sénateurs auraient dû se prononcer sur l'introduction de 20 % d'aliments bio dans la restauration collective publique. Cela passait par le rétablissement de l'article 47 septies supprimé en Commission spéciale au Sénat le 14 septembre dernier.

[En 48h plus de 48 000 citoyens ont interpellé le président du Sénat](#) lui demandant de rétablir les amendements censurés par cette Commission sénatoriale.

Malheureusement à ce jour, une majorité de sénateurs refuse obstinément de voter l'introduction d'un seuil de 20 % d'aliments bio et locaux dans la restauration collective en 2020 .

Nous attendons des élus de la République qu'ils répondent enfin aux attentes de la société :

- 76 % des Français-e-s se disent favorables au vote d'une loi imposant l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison dans la restauration collective publique (sondage IFOP du 7 janvier 2016)
- 88 % des parents voudraient que leurs enfants se voient proposer du bio à l'école (sondage CSA 2015).
- Plus de 175 000 citoyens ont signé les pétitions d'Agir pour l'Environnement en ce sens.
Agir pour l'Environnement lancera prochainement sa [campagne nationale « Crèches et cantines scolaires : Voir la vie en bio ! »](#) en partenariat avec la FNAB et la FCPE à destination des maires pour les encourager à introduire des produits bio et locaux dans les cantines gérées par leurs communes.

Assurer l'égal accès des enfants à une nourriture saine et de haute qualité gustative et nutritionnelle devrait être une priorité. Ceci est d'autant plus important que pour de nombreux enfants d'origine modeste, le repas à la cantine constitue le seul repas équilibré qu'ils seront susceptibles de recevoir dans la journée.

L'Etat et les collectivités ont les moyens d'agir sans attendre pour permettre d'une part aux agriculteurs/trices d'approvisionner des marchés rémunérateurs, leur assurant ainsi des débouchés réguliers et des revenus équitables et d'autre part d'assurer des repas sains et de qualité aux enfants.

- 20 % de bio et local dans la restauration collective en 2020 c'est réaliste et ce n'est pas plus cher !
- 400 000 ha sur les 29 millions d'ha de terres agricoles françaises suffisent pour approvisionner en bio les cantines à hauteur de 20 %.

Contacts presse :

Agir pour l'Environnement : Mathias Chaplain : 06 82 3 81 26

FCPE : Laurence Guillermou : 01 43 57 16 26

FNAB : Julie Portier : 01 43 38 18 70